

présentent les 13^e journées des peintres à La Tour-de-Peilz
« À la manière de Courbet » **Les 23, 24 et 25 septembre 2022**

Règlement du concours

1. Ce concours est ouvert à tous les artistes désirant y participer, confirmés ou débutants. Ils participent dans l'une des deux catégories suivantes :

Copistes : copie d'une œuvre de Courbet, un visuel de qualité vous sera fourni lors de l'estampillage de votre support, merci de donner le titre de l'œuvre que vous désirez copier.

Le jury évalue en fonction de la ressemblance avec la photo de l'œuvre choisie par l'artiste.

Inspiration : création d'une œuvre originale inspirée d'une œuvre de Courbet ou des lieux et événements qui l'ont inspiré. L'artiste fournit un titre et, si nécessaire, un texte explicatif de sa démarche.

Le jury évalue en fonction de 4 critères : adéquation, réalisation, originalité, coup de cœur.

2. Aucune contribution financière ne sera demandée aux participants. Remplir et envoyer le bulletin d'inscription impérativement **avant le 15 septembre**.

3. Le concours est ouvert à toutes les techniques : acrylique, aquarelle, gouache, huile, pastel, graphite et techniques mixtes...

4. Format : Le format est libre mais devra respecter une surface minimale de 21 cm x 29,7 cm, (format A4), 625 cm².

5. Les supports doivent être **présentés vierges**, toiles et papiers d'une couleur unie, à la Buvette de la Salle des Remparts entre **8h30 et 12h00** les jours du concours pour être tamponnés et numérotés.

6. Les peintres travaillent en plein air **sur le site de La Tour-de-Peilz, au moins 2 demi-journées**, pendant les trois jours de la manifestation, aux emplacements désignés (voir plan sur dépliant joint). Les artistes peuvent exposer quelques œuvres sur le lieu de leur activité.

7. Les tableaux terminés, et **non signés**, munis d'un **système d'accrochage**, doivent être remis aux organisateurs sur un chevalet, à la salle des Remparts **au plus tard à 12h le dimanche**.

Pour les **Copistes** joindre la photo et le titre de l'œuvre de Courbet.

Pour les **Inspirations** joindre un titre et/ou un descriptif.

Si la peinture n'est pas sèche, la toile doit être encadrée.

8. Les travaux encollés sur les supports estampillés (toiles ou panneaux) ne sont pas autorisés.

9. Le jury délibère le dimanche entre 14h00 et 15h30 heures. Il est composé d'un membre de la municipalité d'Ornans, d'un représentant de l'institut Courbet, d'un membre de la municipalité de La Tour-de-Peilz, d'une éditrice d'art, d'un membre de l'ARVA, d'un enseignant en art plastique et de deux collégiens.

10. Les décisions du jury sont sans appel.

11. Un prix *Copiste* est accordé à l'auteur dont l'œuvre a remporté le plus de voix, trois prix sont accordés pour la catégorie *Inspiration* aux auteur-e-s dont l'œuvre a remporté le plus de voix. Ainsi que des prix spéciaux qui sont attribués par l'ARVA, la municipalité d'Ornans, l'institut Gustave Courbet, la municipalité de La Tour-de-Peilz et par les collégiens de La Tour-de-Peilz. Tous les participants reçoivent un prix souvenir.

12. La Salle des Remparts sera ouverte **aux artistes le dimanche à 16h00 et au public à 16h30.**

13. Les résultats sont proclamés à **17h à la Salle des Remparts**. A l'issue de la remise des prix, un apéritif est offert par la commune de La Tour-de-Peilz.

14. Quelques œuvres choisies seront exposées à la maison de commune de La Tour-de-Peilz.

15. L'inscription au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.

Logement : les artistes domiciliés en Franche-Comté peuvent bénéficier d'un logement gratuit à L'hôtel. (10 places disponibles uniquement pour ceux qui n'en ont pas bénéficié l'année précédente).

Parking : possibilité de parquer à l'aide macarons. Il est interdit de circuler et de parquer sur la place des Anciens-Fossés. (Demander le macaron de parcage lors de votre venue).

Repas de midi : La buvette de la Salle de Remparts sera à disposition des participants pour pique-niquer en cas de pluie.

Ces documents sont également accessibles sur le site www.arva.ch